

APLB	ATTESTATION LIMITEUR DE VITESSE	Version: C Référence: FO131
------	---------------------------------	--------------------------------

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE	

Je soussigné(e), [REDACTED] technicien(ne) ayant réalisé le contrôle (lors de l'intervention 3872),

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

CAS PARTICULIER : dans la mesure où la carte grise de votre véhicule indique un poids inférieur à 3.5 t (F1 - F2 - ancien PTAC ou Poids Total en Charge), la vitesse a été programmé à 130 km/h. Lorsque vous roulez avec une remorque attelée et que le poids de l'ensemble dépasse 3.5t (F3 - ancien PTRAC Poids Total Roulant Autorisé - sur la carte grise) vous ne devez pas excéder la vitesse de 90 km/h.

CLIENT FACTURE - UTILISATEUR DU VEHICULE	VEHICULE
	- Marque : IVECO - Catégorie : N2 - Numéro de série (VIN) : ZCFC670D905410802 - Immatriculation (VRN) : GB-221-XC - Kilométrage au départ de l'atelier : 112440 km

La présente attestation est valable jusqu'au : 18-08-2026

